



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 5. JULLIET 2019

Sommet sur le commerce international d'espèces menacées – Comment sauver l'éléphant d'Afrique ?

GENEVE – La 18ème réunion des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces (CITES) se tiendra à Genève, du 16 au 28 août prochain (CoP18). La Fondation Franz Weber (FFW) est observatrice officielle au sein de la CITES depuis 30 ans – elle y œuvre notamment pour la protection des éléphants d'Afrique et des poissons marins d'ornement. Il y a 30 ans, justement, l'éléphant d'Afrique avait été totalement protégé par une décision des Etats-membres, à Lausanne. La Suisse a l'opportunité d'être le théâtre à nouveau, cette année, d'une telle décision historique.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a pour but de réguler le commerce d'espèces, afin d'éviter leur surexploitation – et donc leur extinction. Cette Convention est fondée sur un système d'inscription d'espèces à trois Annexes, des listes qui confèrent aux animaux et aux plantes différents statuts de protection. Chaque trois ans, les Etats-membres de la CITES se réunissent pour décider du statut de protection des espèces, incluant ou ôtant certains animaux ou plantes aux différentes Annexes.

Cette année, la Conférence des Parties à la CITES (CoP) aura lieu à Genève, du 16 au 28 août prochain. Il y a 30 ans, la CoP avait également eu lieu en Suisse, à Lausanne, et avait été le théâtre d'une décision historique : l'inscription de tous les éléphants d'Afrique à l'Annexe I CITES, et donc leur protection absolue contre tout commerce de leur ivoire. Depuis lors, leur statut n'a cessé d'être affaibli. Actuellement, les populations de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe ont été réinscrites à l'Annexe II CITES, réduisant drastiquement leur protection. Des ventes d'ivoire ont même été autorisées en 1999 et 2008 !

Pourtant, l'éléphant est en grave danger. Ses défenses sont convoitées par les trafiquants d'ivoire, et ses populations sont décimées par les braconniers, dans l'Afrique tout entière. En 1980, la population d'éléphants d'Afrique était estimée à 1.3 millions d'individus – en 2015, il n'en restait plus que près de 415'000. Un déclin de 68%, et la situation ne s'améliore pas sur le terrain ! Le braconnage gagne désormais même des endroits qui étaient auparavant des havres de paix pour les pachydermes, en Afrique australe...

Une majorité des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant veulent une protection absolue de cette espèce. Organisés en une alliance stratégique, la Coalition pour l'éléphant d'Afrique (CEA), 32 Etats Africains ont déposé des propositions formelles qui seront examinées par la prochaine Conférence des Parties (CoP18). Ces pays demandent la réinscription de tous les éléphants à l'Annexe I CITES, la fermeture des marchés nationaux d'ivoire, dont les plus gros sont actuellement l'UE et le Japon, la restriction des exportations d'éléphants vivants vers des zoos ou autres lieux de captivité, et une meilleure gestion des stocks d'ivoire.

Ces propositions concrètes sont vivement soutenues par la Fondation Franz Weber (FFW), observatrice officielle auprès de la CITES depuis 30 ans. Selon Vera Weber, présidente de la FFW, « *Il y a 30 ans, j'étais à Lausanne, à 14 ans, lorsque les pays membres de la CITES ont décidé d'interdire le commerce international de l'ivoire. Depuis lors, cette protection n'a fait qu'être affaiblie. Il est grand temps que la CITES mette fin, une fois pour toutes, à toutes discussions sur le commerce de l'ivoire – un commerce qui ne fait aucun sens à notre époque, qui connaît une extinction massive des espèces !* »

La FFW soutient également une proposition à la CoP18 de la Suisse, de l'UE et des Etats-Unis, fondée sur les recherches de Dr. Monica V. Biondo, biologiste Marin, pour évaluer l'impact de l'industrie des poissons marins d'ornement sur les écosystèmes et ces espèces. D'après Monica Biondo, « *il n'existe pratiquement aucune réglementation internationale concernant l'industrie des poissons marins d'ornement. Il faut donc que la CITES prenne urgemment des mesures pour mieux protéger les milieux marins et leurs habitants* ».

CONTACT

Vera Weber, présidente de la FFW, veraweber@ffw.ch, +41 79 210 54 04
Bureau, +41 21 964 24 24

Anna Zangger, avocate, anna.zangger@terravocats.ch, +41 76 306 48 59

Nos projets

Commerce de l'ivoire

Commerce de bébés-éléphants